



EDD et éco-délégués

Christian PELTIER

Historien Géographe

Animateur du réseau national EDD (MAAPRAT/SDPOFE/BVIE)

[\[christian.peltier@educagri.fr\]](mailto:christian.peltier@educagri.fr)

Cet article a paru dans le numéro 36 de la revue de l'association des enseignants d'Histoire Géographie de l'Enseignement agricole, TERRISTOIRE, de juin 2011.

Le dispositif des éco-délégués est né en 2003 dans l'Enseignement agricole. Les jeunes qui s'engagent dans leur établissement dans la réalisation d'actions concrètes de développement durable développent des compétences mobilisables en cours, mais également dans le cadre du nouveau Livret de compétences des jeunes.

Les éco-délégué-e-s sont officiellement nés au Lycée agricole de Vendôme en 2003 (Deschamp, 2006 ; Reppelin-Devalle, 2008). C'est l'aboutissement d'un travail engagé en 1996 dans le cadre du projet de développement durable de l'établissement... qui favorise la maturation du projet (Jacquin, 2008). D'abord encadrés par une chargée de mission « cadre de vie et développement durable (DD) », les jeunes sont aujourd'hui pris en charge par deux étudiants eux-mêmes soutenus par quelques adultes engagés (blog EDD lycéen). Plus largement, les « éco-délégué-e-s » sont plus de 800 et sont présents dans environ 80 lycées agricoles (RNEDD)... sans compter leurs collègues engagés dans les établissements de l'Education nationale (Bacelli, 2010).

Les « éco-délégué-e-s » témoignent de l'engagement des jeunes sur les questions du DD (RNEDD, 2010). Ils posent aussi question aux adultes quant à leur capacité à lier le « dire » et le « faire » ; ils sont en quelque sorte des vigies... rappelant que le changement que rend nécessaire le réchauffement climatique, combiné à la croissance de

la population... dans le cadre écologique fini de la planète, ne peut se faire sans actes politiques et citoyens forts.

De quels « éco-délégués » parle-t-on ?

Selon le mode de gouvernance en place dans l'établissement et selon le niveau d'engagement, de maturité des jeunes engagés, trois situations, trois dénominations se retrouvent : « éco-délégué-e-s », « éco-responsables », « citoyens planétaires ».

A partir d'une préoccupation partagée d'implication et de mise en responsabilité des apprenants sur les enjeux et les actions de DD, on note une grande diversité des pratiques et de dispositifs. Il n'y a pas de modèle institué mais des apprenants dont le rôle, le statut, la légitimité est fonction de divers facteurs dont la démarche globale d'EDD de l'établissement (Peltier, 2010 ; Gaborieau & Peltier, 2011).

Selon les modes de gouvernance au sein de l'établissement, les « éco-délégué-e-s » peuvent n'être que de simples courroies de transmission, ou participer d'une forme de démocratie renouvelée. Nous distinguons trois grands modes de gouvernance auxquels nous associons trois dénominations pour les « éco-délégué-e-s ». Nous nommons, **éco-délégué-e** un jeune qui agit dans mode de gouvernance hiérarchique, descendant (jacobin), **éco-responsable** s'il peut s'exprimer dans un mode de gouvernance consultatif. Enfin, dans un mode de gouvernance dialogique, il intervient en acteur responsable de la vie de son établissement (co-construction des projets) : on peut le considérer comme un **citoyen planétaire** qui dispose de larges marges de manœuvre vu les compétences qu'il a acquises. Au final, nous retiendrons le terme d'« éco-délégué-e » comme terme générique... en conscience des différences (RNEDD, 2010).

Du point de vue des jeunes

Ce qui mobilise les jeunes qui s'engagent, c'est d'abord la volonté d'agir pour l'environnement ou le DD. Ils sont également lucides sur l'attitude des adultes à l'égard de leur engagement et des actions qu'ils mènent.

Qu'ils soient élus ou volontaires, les « éco-délégué-e-s » partagent une même envie d'agir, individuellement et collectivement, pour le développement durable dans leur établissement voire au-delà : « *par rapport aux délégués, on est davantage dans l'action* ». Leur rôle peut aller de la simple transmission d'informations – en provenance de l'équipe de direction ou de leurs collègues – à une réelle participation aux décisions, non seulement au moment de la réunion des instances ad hoc, mais tout au long du processus : « *on véhicule une idée de changement* ». En fait, tout dépend du mode de gouvernance qui existe dans l'établissement (RNEDD, 2010). Leur mission est là encore variable. Parfois, ils sont reconnus et mis en avant par l'équipe de direction, les enseignants, ... parfois, au-delà de leur petit cercle, ils sont inconnus : « *il faudrait qu'on puisse définir notre mandat avec notre classe, en début d'année, puis faire le point en cours d'année sur les actions menées* », « *les autres élèves ne savent*

pas toujours ce qu'on fait », « on passe parfois pour des écolos rêveurs ». De toute manière, la valorisation des actions menées par les éco-délégué-e-s, aussi diverses soient-elles, est clé pour leur reconnaissance aussi bien auprès des jeunes, des adultes de l'établissement, voire des territoires. La mise en lumière des actions des éco-délégué-e-s dans le cadre de l'Agenda 21 de l'établissement est la meilleure garantie : « l'Agenda 21 rend le travail des éco-délégué-e-s légitime ».

Le regard des éco-délégué-e-s sur les adultes est sans concession. D'une part, ils ne manquent pas de pointer l'indifférence de ceux qui ne se mobilisent pas sur des questions qui leur paraissent, à eux, prioritaires. D'autre part, ils savent reconnaître le rôle essentiel de ceux qui les accompagnent... et leur permettent de jouer un rôle d'acteurs dans la communauté éducative et dans le territoire pour la mise en œuvre de la démarche de développement durable de l'établissement.

Ils sont particulièrement friands des temps de formation, des regroupements inter-établissements, qui leur permettent d'échanger avec des jeunes mobilisés comme eux : « *cela m'a beaucoup plu de savoir ce que font les éco-délégué-e-s des autres établissements, de mettre à plat les initiatives et les projets de chacun, et d'élaborer de nouveaux projets ensemble* », « *les échanges entre établissements sont une aide précieuse pour encourager à s'engager sur plusieurs années* » (RNEDD, 2010).

S'ils n'expriment pas clairement des compétences que leur engagement leur a permis de développer, ils affichent la confiance en eux qu'ils ont gagné, leur capacité à s'exprimer en public, le plaisir – malgré les problèmes rencontrés – qu'ils ont pris, et le renforcement de connaissances sur des sujets qui les intéressent. Également, le rapport aux adultes enseignants/formateurs/éducateurs en a été amélioré...

Du point de vue des adultes

Quant aux adultes – échelon académique, équipes d'encadrement, enseignants, personnels de services – s'ils voient d'un bon œil l'engagement des jeunes, ils ne sont pas toujours prêts... à s'engager réellement à leurs côtés !

Pour l'autorité académique, les éco-délégué-e-s contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de DD/EDD. Les jeunes sont en fait porteurs d'innovation dans le système scolaire que les réseaux et les établissements d'appui peuvent porter. La mise en lumière de ces actions est également valorisante pour l'Enseignement agricole en région.

Pour l'établissement, la démarche des éco-délégué-e-s renforce d'abord la participation des jeunes aux actions de développement durable... plus encore leur engagement citoyen. C'est également un regard « neuf » sur les projets des adultes,... une expression d'un nouveau mode de gouvernance.

Pour les enseignants/formateurs/éducateurs, l'implication des jeunes en tant qu'éco-délégué-e-s ... est une opportunité de jeter des ponts avec la pédagogie, avec ce qui se passe en classe. C'est également une occasion de valoriser l'engagement citoyen des jeunes, leur créativité... de formaliser des compétences personnelles et professionnelles (Peltier, Aublin & al, 2011).

Conditions pour la réussite du dispositif « éco-délégués »

La réussite du dispositif des « éco-délégué-e-s » tient d'une part à la rencontre de l'envie des jeunes et de l'accompagnement des adultes, et d'autre part à l'inscription des actions des jeunes dans la stratégie en DD/EDD de l'établissement (Agenda 21, projet d'établissement).

La réussite d'un projet d'éco-délégué-e-s s'appuie d'abord sur l'envie des jeunes d'agir pour l'environnement et le développement durable, sur leur volonté de participation. Sans soutien, sans appui (formation notamment), sans animation organisée par les adultes, les éco-délégué-e-s peinent à se développer, à se maintenir. L'inscription des actions des jeunes dans le projet global en DD/EDD de l'établissement (Agenda 21, projet d'établissement) est un gage de pérennité mais également une reconnaissance, une valorisation de leur engagement (Peltier, 2011). Il est également important que les actions menées par les jeunes – qu'elles soient simples et faciles à mettre en œuvre ou plus ambitieuses – aboutissent sur le pas de temps d'une année scolaire... voire sur le temps de passage d'un jeune dans un établissement. La reconnaissance territoriale (collectivités, associations, partenaires professionnels,...) est également très mobilisante.

Plus largement, les éco-délégués s'inscrivent dans une stratégie d'EDD qui interroge à la fois les pratiques éducatives et leur inscription dans le monde.

Quelle construction de compétences ?

Des compétences se construisent ainsi pour les jeunes ... qui doivent se trouver valorisées dans leur livret de compétences ... mais qui s'expriment également sur le temps scolaire.

C'est parce que les « éco-délégué-e-s » s'engagent dans des tâches, sont face à des problèmes à résoudre, qu'il est possible d'aborder la question des compétences acquises. Celles-ci peuvent être transversales ou spécifiques. Elles peuvent relever de procédures, de ressources, mobilisées avec pertinence, mais toutes se caractérisent par la finalité explicite des activités conduites (Rey, 2010).

Le programme allemand Transfer-21 relatif à l'EDD a ainsi identifié 7 compétences nécessaires aux élèves pour être à même de transformer la société (De Haan, 2008), parmi lesquelles : savoir résoudre les problèmes et innover de manière interdisciplinaire en tenant compte de connaissances complexes en constante évolution ; savoir gérer les conflits de manière démocratique, chercher le consensus, faire preuve d'empathie, comprendre les différences culturelles et accepter la diversité des points de vue ; porter un regard critique sur ces propres intérêts et motivations. Des compétences plus spécifiques peuvent se référer au contenu précis des activités. Par exemple, ce ne sont pas les éco-gestes qui constituent la finalité de leur action, mais bien la résolution de problèmes mettant en jeu les enjeux, les valeurs et les objectifs du développement durable. En fait, il s'agit que les « éco-délégué-e-s » se construisent une expertise en DD. Cette dernière pouvant être valorisée dans leur livret de compétences.

In fine, l'objectif du dispositif des éco-délégué-e-s est double. D'abord, il s'agit de donner l'opportunité aux jeunes de se reconnaître acteurs conscients et responsables vis-à-vis des exigences qu'impose à l'être humain le réchauffement climatique, de « faire sujet » comme le rappelle la philosophe Cynthia Fleury (2010). Par leur engagement – dans un cadre démocratique – les jeunes déclinent un nouveau type de citoyenneté, non seulement basé sur les acquis républicains, mais intégrant la finitude de la planète et ses conséquences écologiques pour le développement humain : une citoyenneté planétaire (Meirieu, 2011).

Pour développer des compétences en DD, le jeune a besoin que lui soit reconnu un véritable pouvoir d'initiative (Nouvelot, 2008 ; *Initiatives...*, 2002), qu'un accompagnement sur le développement de la personne et sur des connaissances (pratiques, théoriques) concernant le DD lui soit consacré. Une démarche globale DD d'établissement (Agenda 21 par exemple) est un élément structurant pour l'accomplissement, la valorisation et la reconnaissance de l'engagement des jeunes sur les questions de développement durable.

BIBLIOGRAPHIE

- Baccelli M., « Des « éco-délégués » dans chaque classe », dossier « L'éducation au développement durable : comment faire ? », *Cahiers pédagogiques*, n°478, janvier 2010.
- De Haan G., « Pour changer la société, l'école doit s'ouvrir au monde extérieur », in *La Revue Durable*, n°29, mai-juin 2008.
- Deschamp C., « L'expérience des éco-délégués [Lycée agricole de Vendôme-Blois-Montoire] et le partenariat régional », Actes du colloque UNESCO « Avancées et propositions en matière d'éducation pour le développement durable », Paris, p126-128, http://www.decennie-france.fr/pdf/Actes%20du%20colloque_1174409984.pdf, 2006.
- Fleury C., *La fin du Courage*, Fayard, 2010.
- Gaborieau I., Peltier C., *Agenda 21 d'établissements d'enseignement et de formation – Lycées agricoles publics picards et autres expériences*, Educagri éditions [à paraître], 2011.
- Initiatives de l'Enseignement agricole*, n°4, « Accompagner le projet de l'élève », Educagri éditions, 2002.
- Jacquin F.-X., « Les éco-délégués, pour l'implication des élèves en faveur du développement durable », in *POUR*, dossier « Systèmes de formation et développement durable », n°198, GREP, juillet 2008.
- Meirieu Ph., « Du monde objet au monde projet », dossier « Quels enfants laisserons-nous à la terre ? », *La Revue Durable*, n°42, mai-juin-juillet 2011.
- Nouvelot M.-O. (coord) et collectif EPIDORGE, *L'élève acteur de changement au lycée*, Educagri éditions, 2008.

Peltier C., Aublin S., Millet L., Perdoncin M., *Être éco-délégué-e dans l'Enseignement agricole*, DVD 13mn, Educagri éditions [à paraître], 2011.

Peltier C., « Les établissements d'enseignement agricole tracent la voie des Agendas 21 scolaires en France », dossier « Quels enfants laisserons-nous à la terre ? », *La Revue Durable*, n°42, mai-juin-juillet 2011.

Peltier C., « L'Agenda 21 : outil stratégique de généralisation de l'EDD pour les établissements de l'Enseignement agricole », *Cahiers pédagogiques*, n°478, 2010.

Peltier C., Leducq L., Millet L., *Agenda 21, établissement de formation et territoires ; 1- Une démarche, 2- Des actions, 3- Le risque et l'opportunité*, DVD, Educagri éditions, 2008 et 2009.

Reppelin-Devalle N., « Les éco-délégués dans l'enseignement agricole », in *POUR*, n°198, GREP, 2008.

Rey B., « L'approche par compétences », in Fleury B. (coord.), *Enseigner autrement. Pourquoi et comment ?*, Educagri éditions, 2010.

RNEDD, « Être éco-délégué(e) », *Fiche repère* n°3, 2010. URL : <http://edd.educagri.fr/spip.php?article168>.

Blog EDD lycéen, de l'Enseignement agricole : <http://reseau-lyceen.educagri.fr>.

Plateforme de ressources en ED de l'Enseignement agricole : <http://edd.educagri.fr>.